



La médecine du travail dans la FPH : le point sur la réglementation

Classe virtuelle

Réf : RH013

Durée : 6h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Maîtriser l'ensemble de la réglementation sur l'organisation des services de santé au travail et sur les avis du médecin du travail dans la FPH
- › Connaître les droits des agents concernant la médecine du travail
- › Faire le point sur le rôle de la médecine du travail dans la gestion du cycle de l'inaptitude et dans le dialogue social institutionnel

Public*

- › Médecins du travail, collaborateurs du service de santé au travail, responsables RH

Programme

L'organisation du service de santé au travail et les moyens à mettre en œuvre

Les droits des agents

- › Examens médicaux, examens de reprise, prestations spécifiques
- › L'accès au service de santé au travail
- › Le dossier médical de santé au travail

Le rôle du médecin du travail dans la gestion du cycle de l'inaptitude

Les avis du médecin du travail : point juridique et jurisprudentiel

Le rôle du médecin du travail dans la gestion des accidents de service et des maladies professionnelles

Le service de santé au travail, acteur du dialogue social

- › La place du médecin du travail dans les instances représentatives du personnel
- › Le rôle particulier du médecin du travail lors des inspections, enquêtes et expertises

Le statut du médecin du travail

Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la fonction publique hospitalière

Coordination : Jean-Yves COPIN

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition